



CLINIQUE  
BELMONT

Traitement des addictions  
et des troubles alimentaires

## VOUS ALLEZ ÊTRE HOSPITALISÉ À LA CLINIQUE BELMONT

### PRÉPAREZ VOTRE HOSPITALISATION

Pour votre admission, pensez à apporter :

- Votre carte d'assurance
- Une garantie de paiement pour traitements extra cantonaux délivrée par le médecin cantonal (pas nécessaire pour canton de Genève).
- Un dépôt financier de 20 CHF pour le badge de la chambre (caution)
- Un certificat médical en cas d'allergies alimentaires connues

### LE MANDAT

La clinique ne prendra en charge que les traitements qui concernent la demande d'hospitalisation, c'est pourquoi vous devez prévoir et apporter les traitements usuels pour la durée du séjour.

Nous faisons une commande le jour de votre admission pour les traitements nécessaires à l'hospitalisation. Pour les assurés devant faire l'avance de leurs médicaments, prévoyez la liquidité suffisante car, à défaut, nous nous verrions dans l'obligation d'annuler votre entrée.

Nous ne sommes pas un lieu de vie; votre assurance cesse de couvrir le coût de votre hospitalisation lorsque celle-ci ne se justifie plus sur le plan médical.

Votre assurance ne couvre pas les dépenses privées, les frais de téléphone, ni les collations (aliments et boissons en dehors des repas).

### LA PRISE EN CHARGE

Dès votre arrivée, les soignants s'entretiennent avec vous pour connaître votre situation et vos attentes. Profiter de ce moment pour donner un maximum d'informations vous concernant afin que le traitement soit le plus adapté pour votre confort et votre sécurité.

Pour que cet échange soit favorable, nous vous recommandons de limiter vos consommations de substance avant l'admission. Vous devrez resté isolé dans votre chambre tant que vous serez sous produit.

## L'ÉQUIPE SOIGNANTE 24H/24

Vos besoins ? Nous les écoutons. Vos doutes ? Partagez-les. Vos interrogations ? Exprimez-les.

En nommant votre ressenti, vous contribuez à la qualité de votre prise en charge. Une bonne compréhension de votre situation vous permet d'être un partenaire actif dans vos soins.

Un psychologue et un coach vous seront attribués comme référents. Ils pourront vous aider dans votre processus de soins, diverses tâches, démarches ou projets.

## LA FAMILLE, LES PROCHES

Votre collaboration est la bienvenue. Votre souffrance est entendue. 2 espaces sont mis à votre disposition.

- Le groupe **TMF (thérapie multifamiliale)** chaque dernier mardi du mois de 18h30 à 20h30.
- Le groupe **Espace proches** chaque mercredi de 18h00 à 19h00.

Des entretiens privés avec le thérapeute référent de votre proche sont en tout temps organisables.

## LES SORTIES

Vous ne pourrez pas sortir les 7 premiers jours, ceci afin de pouvoir assurer la surveillance médicale nécessaire. Ensuite, vous aurez l'autorisation de sortir les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 16h à 17h30, le mercredi de 14h à 17h30 (sauf contre-indication).

Vous pourrez également sortir le week-end soit en journée, soit 23h consécutives. **Les sorties ne sont pas des congés de l'hospitalisation mais des expositions avec des objectifs et des buts thérapeutiques.** Elles ne pourront se faire que sur la base d'un projet écrit et validé par votre thérapeute. Elles ne sont pas **dues** et peuvent être modifiées ou annulées selon votre état de santé.

## QUELQUES INFORMATIONS ET POINTS DU RÈGLEMENT INTERNE

L'ensemble des groupes thérapeutiques est obligatoire ainsi que les RDV avec votre thérapeute.

La présence aux repas est également obligatoire et il vous est demandé d'y rester 30 minutes, sans utiliser votre téléphone.

La nourriture est interdite en chambre. Un frigo et une commode sont à votre disposition pour y stocker quelques compléments alimentaires si vous souhaitez agrémenter votre petit-déjeuner ou modifier votre dessert. Les heures d'ouvertures sont réglementées. Un sac opaque vous sera remis sur caution de 3 CHF.

Une connexion Wifi est à votre disposition avec le code « passbelmont ».

Les consoles de jeux sont interdites.

Les chambres sont toutes équipées de télévision dont l'utilisation est gratuite. Le prêt d'une télécommande universelle peut se faire sur caution de 60 CHF.

Le coucher et l'extinction des feux se fait à 24h.

Il est interdit de fumer dans l'établissement, cigarettes électroniques comprises.

Toute introduction de substance illicite dans l'établissement motivera une exclusion immédiate.

Janvier 2015